

D2023-189

Formulaire de déclaration

Liaison par autocar ≤ 100 km

Version janvier 2023



A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Envoyez-le au format PDF accompagné des pièces jointes :
 - par mail à procedure@autorite-transports.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée;
- Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.

DÉCLARATION - LIAISON PAR AUTOCAR ≤ 100 km

Partie 1 : éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration			
Nom de l'entreprise	Flixbus France SARL		
Raison sociale de l'entreprise	Flixbus France SARL		
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Licence Communautaire (pièce jointe)		
Département d'établissement de l'entreprise	92 Hauts de Seine		

Liaison déclarée		
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :		
Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré		
Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés	Non	
Diminution de temps de parcours d'au moins 10%		
Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés		
Origine ² de la liaison	4 Route de Paris 44300 Nantes	
(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Latitude: 47.248931 Longitude: -1.520808	
Destination ³ de la liaison	13 avenue du Commandant Nervo Parking PEM S	
(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	44500 La Baule-Escoublac Latitude: 47.288565 Longitude: -2.391516	

^{1 «} Les entreprises de transport public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'État ».

autorite-transports.fr

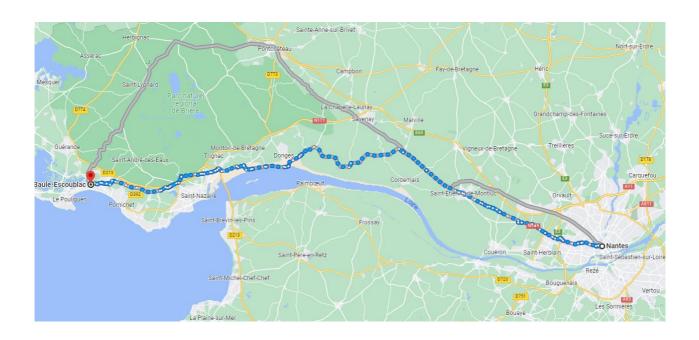
² Extrémité 1 de la liaison concernée.

³ Extrémité 2 de la liaison concernée.

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) n°1 Nom(s) du(des) fichiers : itinéraire Nantes – La Baule	
Temps de parcours (en heures et minutes)	1 heures et 10 minutes	
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire.	Pièce(s) jointe(s) n°2	

Pièce jointe n°1 : Itinéraire

Itinéraire Nantes - La Baule



Pièce jointe n°2 Fréquence Nantes – La Baule

Fréquence hebdomadaire

Jour/Itinéraire	Départs de Nantes – La Baule	Départs de La Baule – Nantes
Lundi	12H20 – 13H25	14H15 – 15H20
Mardi	12H20 – 13H25	14H15 – 15H20
Mercredi	12H20 – 13H25	14H15 – 15H20
Jeudi	12H20 – 13H25	14H15 – 15H25
Vendredi	12H20 – 13H25	14H15 – 15H25
Samedi	12H20 – 13H25	14H15 – 15H25
Dimanche	12H20 – 13H25	14H15 – 15H25
Offre par trajet	53 places (tous les jours)	53 places (tous les jours)